

Message N° 2021/11 du Conseil communal au Conseil général
du 14 décembre 2021

Réfection d'aménagements routiers divers

1. Introduction

Suite aux intempéries de cet été, les champs étaient détrempés et l'eau n'ayant pas pu être absorbée par le terrain, celle-ci s'est déversée sur les chemins communaux. De nombreuses grilles se sont rapidement bouchées et il y a eu de mauvais écoulements dans certains secteurs. En cause : l'érosion, des pierres et des branches emportées. De ce fait, l'eau a continué son chemin et a emporté de nombreux secteurs de la chaussée, les rendant difficilement praticables ou même par endroits impraticables. Suite à cela, la commune a procédé à des réfections d'urgence pour libérer certains secteurs. Mais faute de moyens et de ressources budgétaires, ce ne sont que de petites réfections pour libérer certains endroits qui ont pu être effectuées (rebouchage de trous ou réalisation de tranchées pour guider l'écoulement des eaux).

Pour les rendre à nouveau praticables et pour améliorer l'écoulement des eaux et éviter que cela ne se reproduise, la commune doit procéder à un investissement.



Photos de chemins

2. Descriptif des travaux à effectuer

Pré Aubert : réfection complète de la bande en gravier. Création d'un écoulement le long de la haie.

La Fin des Més : réfection partielle de la bande en gravier, remplacement des traverses alpines. Réalisation d'un drainage le long du pâturage

Pérélon : réfection de la bande en gravier vers la croisée des Simon.

Chemin Entre-Essiva : réfection partielle de la bande en gravier et création d'une cuvette d'évacuation des eaux.



3. Devis estimatif de ce crédit

Le devis estimatif a été établi par la base d'offre d'une entreprise de génie civil pour un montant de CHF 80'000.00.

4. Demande de crédit et financement

Ce crédit d'investissement sera financé par un emprunt. Toutefois, la situation sera réexaminée dans le détail au moment de la dépense selon les liquidités communales.

Frais financiers du crédit :					
Intérêts passifs sur emprunt		80'000.00	1.00%	+	800.00
Amortissement annuel comptable PA		80'000.00	2.50%	+	2'000.00
Total des frais financiers					2'800.00

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 8 novembre 2021.

Le Conseil communal